

PV du Conseil Municipal **du mercredi 13 Mars 2019 à 20 h 30**

- Appel des Conseillers municipaux :

	Présent	Absent	Procuration
ESTADIEU Thibault	x		
MIALET Jean-Christophe	x		
BARTHEZ Isabelle		x	Roland GAVALDA
GUILLOT Marie-Hélène	x		
GAVALDA Roland	x		
MARTINEZ Marylin	x		
COMBES Pierre	x		
COUFFIGNAL Bernadette	x		
GOS Claude	x		
AZAIS Bérengère		x	
CROS Francis	x		
BARTHEZ Christine		x	Francis CROS
SENEGAS Didier	x		
BISPO Valentin	x		

- désignation secrétaire de séance : Marie-Hélène GUILLOT

Ajout à l'ordre du jour :

Réponse à Didier Sénégas par rapport au dernier Conseil.

Thibault ESTADIEU : Pour le sens, il faut noter que l'on commence toujours par le village et la base des bouldouires. Cette année nous avons commencé par la petite bouille. Certains hameaux sont faits uniquement avec la petite bouille

2018 : sens du goudronnage : les cloutals –I clédelles-pesse plane- le rieu- mégès-le rec-la resclausse- bouldouires . Grosse bouille : La gruasse - pagés – goutines de maur - les vernets - odalys – les vidals – la gâche –las pesses : total 58 tonnes

2017 : sens du goudronnage : belot –bouldouires-gua des brasses gua de la vergne-Besses – la moutouse – las pesses – cantaranne-condax (12/07,17/07, 18/07,19/07 : 1500 litres d'émulsion) – la pautrue - les vidals – cas – la gruasse-la pautrue - MAS D'AZAÏS (15/09 et 19/09 : 800 litres d'émulsion)- la canalasse : total : 41,5 tonnes

2016 : sens du goudronnage : bouldouires-lassoubs- besses – odalys – condax (21/07,22/07 et 26/07 - 2300 litres d'émulsion) – moulières – morali – cas – la moutouse – la broutille – le verdier – couffignet total : 64 tonnes. Pas de goudron au mas d'azaïs-renteille car débardage bois y compris côté La Pautrue

2015 : tout le village avec la petite bouille – sens de goudronnage : besses – la gruasse – planacan – la gâchette : total : 40 tonnes

2014 : goudronnage important sur le plateau (planacan en complet, pagès, roussolp, combe du fau) : total : 37 tonnes

2013 : réparation trous : 18/07 condax 250 litres d'émulsion – 28/08 mas d'azaïs : 500l litres
Didier SENEGAS : par rapport à Condax en 2016 et en 2017 je suis d'accord là-dessus, ce goudronnage a été fait sur la route départementale mais pas dans le hameau. C'est quand même grave de se tromper de voirie, il y a assez de travail sur les voies communales.

En ce qui concerne le Mas d'Azaïs en 2017, c'est suite à la vente de Monsieur Lévêque mais il n'y avait pas de tout à l'égout, c'est à ce moment là qu'il a fallu faire le branchement. J'ai accepté que l'on se branche chez moi et j'ai demandé à ce que l'on regoudronne sur la tranchée, voilà pourquoi le goudronnage a été fait au hameau, mais il n'y a pas eu de passage dans le hameau. Ce n'est pas la peine de parler avec vous, vous avez toujours raison c'est bien, on le voit dans le dernier Salvetois.
Thibault ESTADIEU : c'est bien, c'est ton avis. J'ai voulu répondre à ta question sans polémique.

Finances

1- Approbation des Comptes de Gestion 2018

- M 14 Budget Principal :

- section de fonctionnement	
- recettes	2 955 983.81 €
- dépenses	2 598 672.59 €
excédent de	357 311.22 €
- section d'investissement	
- recettes	497 068.99 €
- dépenses	467 591.88 €
excédent de	29 477.11 €

Vote : pour : 10 contre : 3 abstentions : 0

M 49 Budget Eau et Assainissement:

- section de fonctionnement	
- recettes	554 530.23 €
- dépenses	476 142.78 €
excédent de	78 387.45 €
- section d'investissement	
- recettes	1 838 812.45 €
- dépenses	1 964 818.09 €
déficit de	126 005.64 €

Vote : pour : 10 contre : 3 abstentions : 0

M 4 VVF

- section de fonctionnement	
- recettes	0 €
- dépenses	0 €
excédent de	0 €
- section d'investissement	
- recettes	0 €
- dépenses	0 €
déficit de	0 €

Vote : pour : 13 contre : 0 abstentions : 0

2- Approbation des Comptes Administratifs 2018 et des affectations

Monsieur Thibault ESTADIEU présente les comptes administratifs, il ne prend pas part au vote et sort de la salle. Claude GOS prend la présidence

- M 14 Budget Principal :

Résultat de l'exercice :

- section de fonctionnement	
excédent de	357 311.22 €
- Excédent Fonctionnement reporté n-1	600 802.00 €
- section d'investissement	
excédent de	29 477.11 €
- Excédent Investissement reporté n-1	155 953.00 €

Restes à réaliser en Investissement

Recettes :	68 379.00 €
Dépenses :	787 155.00 €
Soit un déficit de :	- 718 776.00 €

Le besoin de la section d'investissement est de 533 346.00 €

affectation des résultats

- investissement article 001 excédent reporté	185 430.11 €
- article 1068 Affectation	533 346.00 €
- Fonctionnement article 002 excédent reporté	424 767.22 €

Vote : pour : 9 contre : 3 abstentions : 0

- M 49 Budget Eau et Assainissement:

- section de fonctionnement	
excédent de	78 387.45 €
- excédent fonctionnement reporté n-1	81 037.00 €
- section d'investissement	

déficit de	- 126 005.64 €
- excédent investissement reporté n-1	139 970.00 €
restes à réaliser en investissement	
Recettes	636 494.00 €
Dépenses	760 683.00 €
Soit un déficit de	-124 189.00 €

Le besoin de la section d'investissement est de 110 224.64 €

affectation des résultats

- investissement article 002 Excédent reporté	13 964.36 €
- article 1068 Affectation	- 110 225.00 €
- Fonctionnement article 002 Excédent reporté	49 199.45 €

Vote : pour : 9

contre : 3

abstentions : 0

Francis CROS : Pourquoi les charges de personnel ne diminuent pas alors que des compétences ont été transférées notamment aux Bouldouïres ?

Thibault ESTADIEU : On ne paie plus les maîtres nageurs, mais Bernard est resté dans l'effectif du personnel communal.

Francis CROS : Pourquoi n'y a-t-il pas de transfert de personnel ? Pourquoi ne pas jouer là-dessus ?

Thibault ESTADIEU : Oui il y a des doublons mais si le personnel ne veut pas il n'y a pas d'obligations.

Roland GAVALDA : le personnel qui n'est pas affecté à 100 % au service n'est pas obligatoirement transféré.

Francis CROS : n'y aurait-il pas une réflexion globale à avoir sur le transfert de l'eau et l'assainissement.

Roland GAVALDA : pour 2020 ce sera difficile car la communauté de communes n'est pas prête. Il risque d'y avoir des changements dans la loi Notre. L'eau et l'assainissement sont des compétences complexes il faut une certaine réactivité des services. Les petites communes mettent la pression pour transférer ces compétences.

Thibault ESTADIEU : l'Agence de l'eau met la pression également en donnant les subventions aux communautés de communes.

Roland GAVALDA : plusieurs choix se portent à la communauté de communes

- 1- La régie totale
- 2- La DSP
- 3- A la carte

Francis CROS : le danger de la DSP c'est de faire augmenter les tarifs.

Roland GAVALDA : ce n'est pas la solution qui fait la majorité du conseil communautaire.

Thibault ESTADIEU : il faut faire attention à l'harmonisation des tarifs qui fera augmenter les prix également.

Roland GAVALDA : la communauté de communes prévoit 14 ETP, 2 administratifs et 12 techniciens.

Francis CROS : il faut être hyper vigilant. Vous avez fait porter l'ensemble de l'emprunt sur le budget de l'eau, vous auriez dû financer une partie avec le budget général. Vous faites monter le prix de l'eau.

Roland GAVALDA : le budget de l'eau est un budget annexe, toutes les charges seront (emprunt compris) prises en compte lors des transferts de charges.

Thibault ESTADIEU : de toute façon, le budget de l'eau s'équilibre et je suis sceptique sur ce transfert. Il faut temporiser pour le moment car la communauté de communes doit gérer beaucoup de transferts depuis la fusion.

Didier SENEGAS : depuis que l'électricité est transférée à la communauté de communes, les réparations sont plus rapides.

Francis CROS : qu'à fait le CPIE, 9000 € c'est une belle somme ?

Thibault ESTADIEU : ils interviennent aux écoles et avec les jeunes.

Marie-Hélène GUILLOT : ils prévoient de faire une sortie nocturne d'observation au mois d'avril avec la création d'un film.

Roland GAVALDA : ils interviennent pour le zéro phyto.

Marie-Hélène GUILLOT : il y a aussi en création un parcours smartphone dans le village sur les plantes

Francis CROS : la capacité d'autofinancement est la plus basse cette année.

Thibault ESTADIEU : on est tributaires des 2 années d'attribution de compensation et du retard de la CLET.

Francis CROS : où en sont les demandes concernant les intempéries ?

Thibault ESTADIEU : pas de réponse pour l'instant.

Francis CROS : le rond point sera-t-il payé avant 2020 ?

Thibault ESTADIEU : peut-être pas, comme à notre arrivée nous avons eu le cadeau des 300.000 € à payer pour les travaux de la traversée du village !

Francis CROS : pour l'AD'AP il n'y avait pas une date butoir ?

Roland GAVALDA : nous avons 6 ans 2015-2021.

Francis CROS : qui a fait ?

- le toit des logécos
- le cimetière
- le toit de l'ancienne mairie

Thibault ESTADIEU : c'est l'entreprise SICARD.

Francis CROS : trois chantiers pour SICARD, il faudrait faire travailler les artisans locaux. On en a de moins en moins, il faut les préserver.

Thibault ESTADIEU : bien sûr, on le fait quand les devis le permettent, si la somme est légèrement plus importante on peut. Quand il y a une forte différence il faut penser au contribuable qui paie.

Marie-Hélène GUILLOT : il faut également que les artisans respectent les délais quand on signe les devis.

Francis CROS : il n'a été réalisé qu'un tiers des travaux prévus !

Thibault ESTADIEU : le gros des travaux c'est la station d'épuration.

Francis CROS : cela n'a rien à voir.

Thibault ESTADIEU : si justement et pas mal de travaux seront réalisés en fin d'année et payés en 2020.

Francis CROS : les prévisions budgétaires il faut les réaliser ! on fait croire du rêve en votant 1,5 m à 2 m €, on le regrette.

Thibault ESTADIEU : il y a toujours du décalage.

Francis CROS : vous finissez l'année avec un report de 400.000 €. Si vous l'aviez basculé sur le budget de l'eau on aurait pu faire un emprunt moins important.

Thibault ESTADIEU : cet excédent sera utilisé sur le budget principal.

Roland GAVALDA : ce n'est pas le même budget.

Didier SENEGAS : vous ne faites rien, vous hypothéquez sur l'avenir.

Thibault ESTADIEU : vous avez endetté la commune et nous l'avons désendettée. Les prochains auront au moins des finances saines.

Francis CROS : vous dites que vous n'avez rien emprunté en 10 ans alors que vous avez emprunté 800.000 € alors que vous auriez pu emprunter la moitié.

Thibault ESTADIEU : 800.000 € sur 10 ans ce n'est rien et l'emprunt est sur le budget annexe et pas sur le principal.

Francis CROS : la liaison Lixirié est une bonne chose enfin.

3- Contribution à l'apprentissage : Commune / chambre des Métiers

Mr Le maire donne lecture du courrier de la Chambre de Métiers et de l'artisanat (Languedoc Roussillon – Midi-Pyrénées) sollicitant la Commune à contribuer financièrement à l'apprentissage par une participation de 226€ par an (26 € par apprenti résidant sur la Commune et 200€ de part fixe).

Je vous demande d'accepter de verser une contribution de 226€ (26€ par apprenti et 200€ de part fixe par an résidant sur notre Commune à la Chambre des métiers et de l'artisanat (Languedoc Roussillon – Midi-Pyrénées).

Vote : pour : 13

contre : 0

abstentions : 0

Pour information : 1 apprenti cette année (Pourprix Quentin)

4- Convention 30 millions d'Amis

Depuis 2018, la fondation 30 millions d'amis subventionne la commune aux frais de stérilisation et de tatouage des chats errants sur notre commune.

Aujourd'hui pour 2019 30 millions d'amis nous demande de participer à hauteur de 50% pour un nombre estimé de 50 chats. Cette participation s'élève à 1 750€.

Je vous demande donc l'autorisation de signer la convention correspondante.

Vote : pour : 13 contre : 0 abstentions : 0

5- Tarif Activités Ados

Depuis Aout 2008, Isabelle Hennequin encadre des activités avec les ados pendant les vacances scolaires gratuitement.

La CAF nous propose de financer une partie des ses activités dans le cadre du CEJ.

En revanche, il n'est pas possible pour la CAF de financer des activités gratuites.

Je vous propose donc afin d'obtenir les aides de la CAF pour les activités des Ados résidant à la salvetat proposées par la Commune un tarif annuel par participant de 5 €.

Vote : pour : 13 contre : 0 abstentions : 0

6- Demande de subvention à la CCMHL Programme « Fonds de Concours »

Tables et chaises Salle des Fêtes

La Commune souhaite acheter des nouvelles tables et chaises pour la Salle des Fêtes, le montant global du devis est de 11 855.58 €HT.

La CCMHL peut être sollicitée dans le cadre des « Fonds de Concours ». Il reste un solde 941,88 €

Je vous demande donc d'approuver :

- le plan de financement :

- CCMHL	7.9 %	941.88 €HT (Solde)
- Commune	92.1 %	10 913.70 €HT

- de m'autoriser à solliciter l'aide de la CCMHL dans le cadre du programme « Fonds de Concours »

- de m'autoriser à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

Vote : pour : 13 contre : 0 abstentions : 0

7- Modalités de refacturation de la Taxe d'Enlèvement des ordures ménagères

Le maire informe le conseil municipal que suite à la fusion de la communauté des Communes et à l'instauration de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères en lieu et place de la redavance des ordures ménagères, la TEOM figurera sur le prochain avis d'imposition de la taxe foncière de la Commune, il y a donc lieu de réclamer chaque année cette taxe aux locataires des logements communaux.

Afin d'être au plus juste en terme de refacturation et pour une meilleure compréhension des locataires, il est proposé d'ajuster à l'entrée et à la sortie les refacturations au prorata temporis et dans certains cas où la TEOM n'est pas individualisée sur l'avis d'imposition la refacturation sera calculée au m² du logement et au prorata temporis.

Le maire demande au conseil municipal de bien vouloir valider ces modalités de refacturation des la TEOM aux locataires de logements communaux.

Vote : pour : 13 contre : 0 abstentions : 0

8- Indemnités de Fonction du Maire et des Adjoint

Le maire indique au conseil municipal que suite à la note d'information NOR : TERB.1830058.N du 9 janvier 2019 du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales relative aux montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction, les délibérations faisant référence à l'ancien indice brut terminal 1022 sont obsolètes.

Il appartient donc au conseil de délibérer à nouveau de fixer dans les conditions prévues par la loi, les indemnités versées au Maire et aux Adjoint en en visant « l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique », étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

A compter du 1 janvier 2019 le conseil municipal fixe le montant des indemnités pour l'exercice effectif du maire et des adjoints comme suit :

Le Maire :

ESTADIEU Thibault → 43% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Les Adjoint :

MIALET Jean-Christophe, GUILLOT Marie Hélène, GAVALDA Roland, GOS Claude
→ 16.50% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Vote : pour : 13 contre : 0 abstentions : 0

9- Demande subvention Conseil Départemental de l'Hérault et à la Région Occitanie : Rénovation d'un centre de rencontres culturelles :

Mr le maire indique au conseil que Mr Flavien GUILLEMAIN, architecte DPLG (Senaux 81530) a été retenu pour la mission de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement et la rénovation du centre de rencontres culturelles.

Il présente au conseil le dossier d'avant-projet définitif (APD) de cette opération.

Mr le maire demande indique au conseil que les crédits seront inscrits sur le budget primitif 2019 et demande :

- d'approuver l'APD
- de valider le plan de financement
- de valider l'échéancier des travaux

Plan de financement :

Montant des travaux :	337 737 € HT
Maitrise d'œuvre :	20 054 € HT
Montant Total de l'opération :	357 791 € HT

Subvention Conseil Départemental 40%	143 116 € HT
Région 12.5%	45 270 € HT
Hérault Energies 3.5%	12 000 € HT
Part Communale 44%	157 405 € HT

Echéancier des travaux :

2e Semestre 2019

Je vous demande d'approuver le plan de financement et son échéancier.

Vote : pour : 13 contre : 0 abstentions : 0

10-Signature Convention Hérault Energies : Conseil orientation énergétique pour la rénovation d'un centre de rencontres culturelles :

Mr le maire donne lecture de la Convention entre Hérault Energie et la Commune de La Salvetat afin d'établir un bilan énergetique de l'ancienne salle des fêtes.

Mr le maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à signer la convention et tous les documents nécessaires à l'accomplissement du dossier.

Vote : pour : 13 contre : 0 abstentions : 0

ADMINISTRATION

11-Fixation du nombre et répartition des sièges du conseil communautaire suite à l'adhésion de la Commune de St Salvi de Carcavès

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-6-1 et L.5211-6-2 ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral en date du 7 décembre 2018 portant extension du périmètre de la communauté de communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc ;

Le Maire rappelle au conseil municipal que suite à l'extension du périmètre de la Communauté de communes avec l'adhésion de Saint Salvi de Carcavès, il convient de recomposer le conseil communautaire.

Selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT, la composition du conseil communautaire de la communauté peut être fixée selon un accord local ou selon la répartition de droit commun.

Le Maire indique au conseil municipal qu'il est proposé de rester sur la répartition de droit commun pour finir le mandat.

Compte tenu de ces éléments, il demande au conseil municipal de bien vouloir fixer le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire suite à l'extension du périmètre de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc.

LE CONSEIL,
APRES EN AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE / UNANIMITE

DECIDE de fixer à 36 le nombre de sièges du conseil communautaire suite à l'extension du périmètre de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc selon la répartition suivante, correspondant au droit commun :

COMMUNE	POPULATION MUNICIPALE EN VIGUEUR AU 01/01/19 <i>(populations légales 2016)</i>	NOMBRE DE CONSEILLERS
LACAUNE	2 507	10
LA SALVETAT-SUR-AGOUT	1 131	4
MURAT-SUR-VEBRE	832	3
VIANE	538	2
ANGLES	508	2
FRAISSE-SUR-AGOUT	338	1
NAGES	327	1
MOULIN-MAGE	308	1
ROSIS	295	1
BARRE	206	1
CASTANET-LE-HAUT	202	1
ESPERAUSSES	172	1
GIJOUNET	125	1
LE SOULIE	127	1
BERLATS	104	1
LAMONTELARIE	74	1
SAINT SALVI DE CARCAVES	72	1
CAMBON-ET-SALVERGUES	48	1
ESCROUX	50	1
SENAUX	33	1
TOTAL	7 997 habitants	36

Vote : pour : 13

contre : 0

abstentions : 0

12-Adhésion au service « RGPD » de l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes, conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Le règlement européen impose notamment la désignation obligatoire d'un délégué à la protection des données, chargé de mettre en œuvre la conformité au règlement européen de l'ensemble des traitements au sein de la structure qui l'aura désigné.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn présente un intérêt certain.

Le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn.

En effet, le bureau de l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn a décidé de mutualiser son expertise et ses moyens au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, je vous propose de nous inscrire dans cette démarche.

Le Maire expose à l'assemblée le contrat de service de Délégué à la protection des données proposé par l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn, et annexé à la présente délibération.

LE MAIRE PROPOSE A L'ASSEMBLEE

- De l'autoriser à signer le contrat de service « RGPD et Délégué à la Protection des données »,
- à désigner l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn comme étant notre Délégué à la Protection des Données,
- de l'autoriser à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale,
- de l'autoriser à prévoir les crédits au budget.

Vote : pour : 13

contre : 0

abstentions : 0

13-Avenant N°1 Convention pluriannuelle Merit Alain

Monsieur MERIT Alain titulaire de la convention pluriannuelle en date du 5 juillet 2012 nous demande de changer le titulaire de cette convention au profit de sa femme MERIT Sabine

Je vous demande l'autorisation de signer l'avenant n°1 à cette convention et changer le titulaire au profit de Mme MERIT Sabine.

Vote : pour : 13

contre : 0

abstentions : 0

14-Régularisation cession gratuite PECH Jacques

Mr le Maire rappel au conseil que :

A la séance du 5 décembre 2001 et dans le cadre des travaux du parking du cade le Conseil Municipal avait accepté des héritiers Cauquil et à Mme Vincent la cession gratuite des parcelles AW 754 et 752 puis,

A la séance du 29 novembre 2006, le conseil décide d'annuler la délibération précédente et de délibérer à nouveau au nom de Mme Marie Cauquil épouse PECH puis,

A la séance du 15 décembre 2009 le conseil accepte à nouveau la cession gratuite des parcelles AW 754 et 752 en contre partie d'un accès de 4m sur le parking du Cade à la parcelle AW 240.

Aujourd'hui cette parcelle appartient à Mr Jacques PECH, et le conseil doit à nouveau délibérer pour finaliser ce dossier, je vous demande donc :

De m'autoriser à :

- Accepter la cession des parcelles AW 752 et AW 754 pour une contenance de 50m² appartenant à Mr Jacques PECH et de donner en compensation à la parcelle AW 240 un accès de 4m sur le parking du cade.
- Consentir en faveur de Mr PECH Jacques une servitude de passage pédestre sur la parcelle AW 752 et AW 754 pour puiser de l'eau au ruisseau.
- Donner procuration pour signer tous les documents nécessaires à l'accomplissement de ce dossier au profit d'un Adjoint ou du Clerc de notaire de l'étude « l'audacieuse ».

Vote : pour : 13

contre : 0

abstentions : 0

Locations :

15-Location Logécos

Je vous propose de louer l'appartement n°14 type F4 à Madame VIAULES Laurie et Mr Christophe SOUM à compter du 1^{er} Avril 2019 pour un loyer de 320 €/mois.

Je vous demande l'autorisation de signer le bail correspondant.

Vote : pour : 13

contre : 0

abstentions : 0

Divers :